



1162  
1-7-85

adeji

Marseille, le 26 juin 1985

n° 447 (34)(ONUUDI)(CONGO) JCS/CJ

Monsieur Daniel CARRIERE  
ECHANGES MEDITERRANEE  
B.P. 2176  
13206 MARSEILLE CEDEX 01

Cher Daniel,

Je vous prie de trouver, ci-joint, un extrait d'un rapport rédigé par Paul Marc HENRY concernant une expertise que lui a confié l'ONUUDI à Vienne et le Ministère des Relations Extérieures auprès de la représentation de l'ONUUDI en France.

Bien amicalement.

Jean-Claude SITBON  
Directeur

P.J. : 1

## UN CAS TYPE : COOPERATION ENTRE LA REPUBLIQUE DU CONGO ET A.D.E.C.I.

(association régionale pour le développement de la coopération industrielle internationale) (voir annexes)

---

La mise en oeuvre de la convention de collaboration passée en septembre 1982 entre l'A.D.E.C.I. et la représentation de l'ONUDI en France, est un bon exemple d'un processus organisé et systématique de collaboration industrielle entre un pays en développement, la République Populaire du Congo, et une organisation régionale en France, chargée de promouvoir la coopération industrielle internationale. Les échanges de visites dont la dernière en date est celle du Ministre Congolais des petites et moyennes entreprises au conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont finalement abouti à un projet de création institutionnelle au Congo même, chargé de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises. C'est précisément M. Jacques Bouity, représentant de la République Populaire du Congo auprès du service de l'ONUDI en France, qui a été l'agent actif de ces rencontres et en a assuré le suivi.

Citons à titre d'exemple le diagnostic présenté par le Directeur de l'A.D.E.C.I., Jean-Claude Sitbon qui accompagnait le vice président de l'A.D.E.C.I. à Brazzaville. Ce diagnostic a d'autant plus d'intérêt qu'il a été établi après des rencontres locales avec plus de 27 entreprises, ainsi qu'avec les responsables des chambres de commerce de Brazzaville et de Pointe Noire. La mission de l'A.D.E.C.I. disposait d'un catalogue extensif d'offres de coopération industrielle de la région, ainsi que de listes de demandes de coopération présentées par 20 entreprises établies au Congo.

Il s'agit donc d'un "échantillon" valable concernant le fonctionnement du programme d'accueil, d'encadrement, et de mise en rapport des entreprises agents du développement industriel. En outre, le secteur industriel au Congo présente trois formes de sociétés qui se retrouvent pratiquement dans tous les pays en développement industriel : les sociétés d'état, les entreprises d'économie mixte avec participation étrangère (faisant l'objet d'un code d'investissement) et enfin le secteur privé proprement dit au niveau de la petite entreprise. Pour la première catégorie la collaboration éventuelle de sociétés étrangères relève de décisions gouvernementales et peut aboutir à des contrats de gestion (industries d'extraction, unités de production de biens d'infrastructures et d'équipement, etc.). Pour la deuxième catégorie les projets industriels "se concrétisent le plus souvent par la réalisation

d'unités clé en mains entre les sociétés européennes de dimension importante, et des partenaires congolais puissamment installés dans le secteur de l'industrie ou du négoce".

C'est pour la troisième catégorie que les activités de promotion industrielle sous l'égide du service de l'ONUDI, et en utilisant le relais d'association régionale de petites et moyennes entreprises situées en France, peuvent s'avérer les plus importantes et les plus significatives. Il s'agit en fait de contribuer à la création d'un tissu industriel de base, seul garant d'une véritable transformation de l'économie locale aussi bien urbaine que rurale.

La mission A.D.E.C.I. a constaté " le fort isolement des petites et moyennes entreprises face à leur environnement institutionnel, mais aussi face aux sources d'approvisionnement et de débouchés commerciaux des entreprises".

Soulignons d'abord que le gouvernement Congolais a créé en juillet 1984 un ministère des petites et moyennes entreprises, et qu'à la suite de la récente visite du Ministre responsable Monsieur Poaty, à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un accord a été signé établissant un cadre de coopération entre la région et la République, prévoyant la mise en oeuvre d'un programme de réhabilitation ou de développement des PME congolaises privées, mixtes, ou d'état. (Il s'agit essentiellement des secteurs chimiques et parachimiques, agro-alimentaires, de la pêche, et de l'habitat).

Il est encore trop tôt pour préjuger de l'issue des négociations spécifiques indispensables, mais il faut noter les progrès considérables réalisés ainsi en l'espace de deux années de coopération, tant sur le plan institutionnel que sur celui de l'identification des projets. Le terrain est maintenant bien préparé, le suivi est assuré de Paris par le service ONUDI, et le représentant accrédité du Congo auprès de ce service (Monsieur Bouity), le gouvernement Français donne son appui dans le cadre de "l'action extérieure des collectivités locales". Le gouvernement Congolais engage sa responsabilité et se déclare prêt à créer éventuellement un bureau d'études mixte doté d'une large autonomie pour faciliter l'examen technique des projets proposés pour la collaboration internationale.

Le schéma ainsi réalisé est à bien des égards exemplaire, mais il ne constitue pas un modèle définitif. Chaque pays est un cas particulier. Par contre, l'orientation générale de l'action entreprise par le service de l'ONUDI à Paris paraît pouvoir s'appliquer à tous les pays et entreprises demandeurs d'assistance.